

La feuille de route énergétique pour 2035 a été présentée par le gouvernement.

Mais sa visibilité est toute relative

## La troisième édition de la PPE déjà ajustable l'an prochain !

### Chamboule-tout

Le gouvernement a publié dans la nuit de jeudi à vendredi le décret d'application de sa feuille de route énergétique à l'horizon 2035. Sans cesse repoussée depuis plus de deux ans, la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) comporte une clause de revoyure... en 2027.

Jade Grandin de l'Eprevier et Muriel Motte

« LE DÉCRET EST PUBLIÉ, il était temps », s'est exclamé le ministre de l'Économie, Roland Lescure, à la veille du week-end. Après des années de débats, de consultations et de contretemps, la France vient enfin de présenter la feuille de route censée lui permettre de transformer radicalement son profil énergétique à l'horizon 2035.

En moins d'une décennie, la PPE3 vise à faire basculer la consommation du pays : aujourd'hui à 60% d'origine fossile, l'ambition est de la faire reposer à 70% sur des énergies décarbonées en 2035. Un objectif extrêmement ambitieux qui repose sur la relance du nucléaire - le discours présidentiel de Belfort de 2022 est enfin acté - et sur le déploiement des renouvelables (EnR). Chacun y va, bien sûr, de son commentaire sur un sujet devenu épidermique. Le RN, notamment, a critiqué comme « une faute grave » le déblocage de nouvelles subventions pour les EnR, en donnant des chiffres... démentis par Bercy.

Les plus remontés contre la PPE3 peuvent espérer faire rapidement valoir leurs vues, puisqu'après autant d'efforts pour produire un texte censé offrir de la visibilité à toute une filière, une clause de revoyure est prévue dès l'année prochaine. C'est même le deuxième article du décret fraîchement publié : « Une révision simplifiée de la programmation pluriannuelle de l'énergie pourra être lancée [...] en 2027 ».

Ce choix peut surprendre, en pleine échéance présidentielle, et vu les difficultés à accoucher d'un texte essentiel pour la souveraineté nationale, sur lequel quatre gouvernements successifs ont déjà achoppé (Borne, Attal, Barnier, Bayrou). Ces dernières semaines, l'entourage du Premier ministre et de nombreux professionnels de l'énergie faisaient justement valoir qu'il fallait publier la trajectoire maintenant ou jamais, pour ne pas être trop proche de la campagne électorale de 2027.

**Refixer un cap.** La justification d'une revoyure aussi rapprochée est double. Technique, d'abord. L'idée est de pouvoir ajuster les objectifs d'installation de production d'électricité renouvelable, « en tenant compte, notamment, de l'évolution de la consommation d'électricité », précise le décret. Celle-ci est basse actuellement. Or, « dans cette PPE on fait un pari fort à l'horizon 2035, admet Roland Lescure. D'ici à 2027, on saura si la baisse de la consommation vécue ces dernières années se renverse et si on reprend un rythme d'augmentation qui prévalait avant la crise ukrainienne. C'est un rendez-vous important pour refixer le cap, s'assurer qu'on est bien sur la route ». « Si on connecte plus de centres de données, de sites industriels, si on développe la mobilité électrique plus vite que prévu, on pourra relever les plafonds », espère Jules Nyssen, président du syndicat des énergies renouvelables (SER). Le gouvernement doit présenter d'ici à l'été un grand plan d'électrification, mais dans un contexte de forte disette budgétaire, on ignore son ampleur, et de facto à quelle vitesse il produira ses fruits. « La demande conditionne un peu l'offre, on pourra avoir besoin d'adapter les trajectoires, en fonction de l'inertie du système, des ambitions... Il est prématuré de dire si ça risque d'être davantage à la hausse ou à la baisse. C'est pile ou face », estime Jean-Luc Fugit, député EPR du Rhône et président du Conseil supérieur de l'énergie.

« Aujourd'hui, on relance la machine et on fait tout pour que la demande et l'offre soient au rendez-vous, résume Roland Lescure. Dès la semaine prochaine, on lancera un appel d'offres sur le solaire, puis très vite dans l'éolien. On souhaite donner de la visibilité à la filière. Mais il faut qu'on puisse être capable d'accélérer ou de ralentir la machine ». L'autre enjeu de 2027 est évidemment politique. Chacun admet que l'énergie sera un grand thème de l'élection présidentielle, notamment sous l'impulsion du RN, qui veut un moratoire sur les EnR. « Le vote majeur de 2027 peut avoir des conséquences sur les questions énergétiques, qui seront déterminantes pour les Français dans les urnes », commente Jean-Luc



ROMAIN DOUCELIN/SIPA PRESS

La PPE3 repose sur la relance du nucléaire et le déploiement des renouvelables. Ici, la centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain.

Fugit. Dans ma circonscription, de plus en plus de personnes me parlent de ces sujets, pas uniquement du point de vue du coût. Ce n'était pas le cas il y a quelques années ».

« Il y aura de toute façon une clause de revoyure dans les urnes et ce sera l'occasion, je l'espère, d'un vrai débat énergétique entre ceux qui veulent rester dépendants des énergies fossiles et ceux qui veulent poursuivre la décarbonation, abonde Jules Nyssen. Cette PPE ne ferme pas le jeu, elle permet de continuer à développer les filières. Si quelqu'un veut appuyer sur l'accélérateur, ce sera facile, et si, démocratiquement élu, quelqu'un veut appuyer sur le frein, tant pis, nous en payerons les conséquences collectives. »

@JadeGrandin X  
@murielmotte X

## Ecce Eco L'Europe face à la déferlante chinoise: le protectionnisme généralisé ne résoudra rien

La chronique de Emmanuel Combe



Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan vient de publier un rapport au titre choc : « L'industrie européenne face au rouleau compresseur chinois ». Ce rapport alerte sur l'ampleur de la déferlante chinoise qui pourrait emporter des pans entiers de nos industries. La menace est double : une progression rapide des importations chinoises en Europe, mais aussi une exposition croissante des exportateurs européens à la concurrence chinoise. L'étude met en exergue plusieurs résultats intéressants.

En premier lieu, au niveau des importations chinoises, la part de la production manufacturière européenne qui serait aujourd'hui exposée atteint des niveaux élevés dans des pays comme l'Allemagne (68%) ou l'Italie (59%).

En second lieu, sur le front des exportations européennes, l'étude estime qu'une nouvelle déferlante chinoise touche des secteurs clés comme l'automobile ou les batteries et affecte des pays comme la France ou l'Allemagne. A titre d'exemple, dans le cas de l'industrie automobile française, 70% de nos exportations seraient exposées, sur des débouchés essentiels comme l'Allemagne ou l'Espagne.

## La réforme de la protection sociale complémentaire des agents hospitaliers pourrait coûter jusqu'à 1,5 milliard d'euros Les blouses blanches négocient leur couverture santé

### Douloureuse

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) vise à aligner les droits de la fonction publique avec ceux du privé. Après la fin des négociations au sein de la fonction publique d'Etat et de la territoriale, c'est au tour de la fonction hospitalière de négocier la couverture de ses agents

Aliénor Bierer

COMBIEN COÛTERA RÉELLEMENT la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des 1,2 million d'agents de la fonction publique hospitalière ? Au terme d'un sixième round de négociations, mercredi, des syndicats se sont élevés contre l'absence de cadrage budgétaire de la part du ministère de la Santé.

Les discussions ont démarré en janvier, pilotées par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, mais l'absence du cabinet de la ministre, Stéphanie Rist, se traduit par un « manque d'orientation politique », déplorent les négociateurs de Force ouvrière et de la CGT auprès de l'Opinion.

L'administration avance pour l'instant un budget compris entre 468 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros. Une fourchette bien trop large pour servir de base de négociation, selon les participants. « En l'absence d'arbitrage ministériel sur le budget PSC, il ne peut y avoir d'entente sur le niveau de garantie et le panier de soins, faute de document de travail exploitable », écrit la CGT dans un communiqué. Sur le volet santé, les négociateurs revendiquent une prise



SIPA PRESS

La réforme de la protection sociale complémentaire concerne 1,2 million d'agents hospitaliers. Ici, les urgences de l'Hôpital Pasteur de Nice.

en charge à 100%, inscrite dans la loi, qui prévoit depuis les années 1980 la gratuité des soins pour les agents hospitaliers. Sauf que ce droit reste purement théorique, l'offre de soins disponible variant selon les établissements.

En adossant à cette gratuité un contrat collectif de complémentaire santé, et en retenant une cotisation d'équilibre d'environ 35 euros par mois et par agent (l'équivalent de la participation versée par l'Etat pour les agents de la fonction territoriale), la facture annuelle atteindrait environ 512 millions d'euros, estime la CFDT. Ce chiffre n'a pas été contesté par l'administration, assure Loïc Le Noc, l'un des négociateurs.

**Absentéisme.** En revanche, l'enveloppe à retenir pour le volet prévoyance (maladie longue, incapacité, invalidité, décès) reste très incertaine, dans un secteur en proie à un important absentéisme (9,5% en 2023).

Aujourd'hui, l'employeur public garantit le maintien du salaire pendant les 90 premiers jours d'arrêt maladie. Puis le Comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers publics (CGOS), sorte de CSE abondé par les établissements adhérents, prend le relais pour compenser les pertes de revenus. En 2024, cette prestation sociale, qui ne s'applique qu'à une partie des agents (70 000), a représenté un coût d'environ 150 millions d'euros.

En l'absence de toute consolidation des dépenses liées aux arrêts de travail, le coût réel de ce régime de prévoyance qui ne dit pas son nom reste indéterminé. Par ailleurs, faute de régime dédié, des agents reconnus inaptes sont orientés vers la retraite avant l'âge légal, transférant la charge vers les caisses de retraite. Tout l'enjeu pour les syndicats sera de résoudre cette équation aux multiples inconnues avant les réunions sur le sujet du mois de mars. Celle-ci est d'autant plus complexe que le gouvernement cherche à serrer la vis sur l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), dont dépendent les budgets hospitaliers.

Sans crédits fléchés, la participation employeur serait absorbée par les budgets existants des établissements, au risque d'aggraver des déficits déjà structurels, s'inquiètent les syndicalistes participants. En 2024, les hôpitaux publics ont enregistré un déficit record de près de 3 milliards d'euros, et sept Ehpad publics sur dix affichaient des pertes. « Dans le contexte budgétaire actuel, les robinets ne sont pas ouverts à plein bouillon », reconnaît Loïc Le Noc, négociateur pour la CFDT. Mais les organisations syndicales défendent la réforme comme un levier d'attractivité indispensable pour un secteur en perte de vitesse. Pour la sécuriser, la CFDT avance ses propres idées de recettes. A commencer par la taxation des loyers versés par les groupes de santé privés à des sociétés civiles immobilières (SCI), elles-mêmes détenues par des fonds ou leurs propres filiales.

Un petit pactole d'1,2 milliard d'euros à l'échelle du secteur, estime l'organisation syndicale, qui veut en faire un « moteur de financement » de la réforme. La proposition pourrait être portée par voie d'amendement lors de l'examen du prochain budget de la sécurité sociale. A condition toutefois que la réforme soit bouclée à temps. Son entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2027, avec seulement quatre mois de négociation formelle, quand la fonction publique territoriale avait bénéficié de dix-huit mois, dénoncent les syndicats. Les appels d'offres et la mise en concurrence des mutuelles s'annoncent serrés, d'aucuns évoquant déjà un nouveau report.